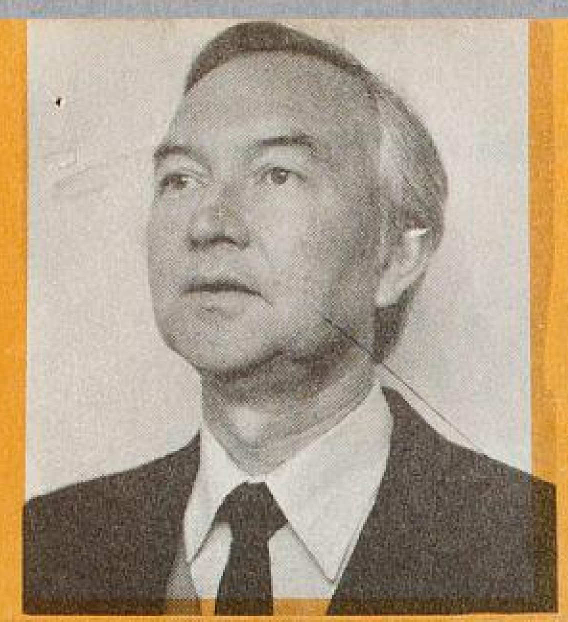
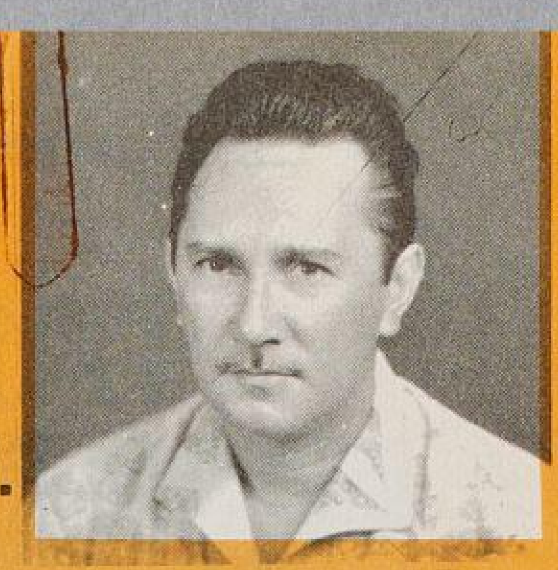


NOTRE PROGRAMME

AMBITIEUX ET REALISTE DANS LA DIGNITE ET LA SOLIDARITE.



IL FAUT DONNER À LA POLYNÉSIE LES MOYENS DE SON PROPRE DÉVELOPPEMENT SANS REMETTRE EN CAUSE LE PROGRÈS SOCIAL ET NOTRE APPARTENANCE À LA RÉPUBLIQUE.

Pour cela, il faut à la **POLYNÉSIE FRANÇAISE** :

1°) **UN VÉRITABLE PLAN DE DÉVELOPPEMENT** économique, social et culturel du Territoire en harmonie avec le VIIIe PLAN NATIONAL : celui-ci prévoyant des investissements en régression pour les T.O.M. doit être revu et corrigé. Il sera examiné par la nouvelle Assemblée Nationale.

2°) **UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE** aux plans territorial et national répondant aux impératifs de planification et permettant :

a)- Une politique rationnelle d'équipement et d'aménagement du Territoire.

b)- Une politique de l'énergie qui garantisse les approvisionnements et les stockages de sécurité, stabilise les prix des carburants et de l'électricité et privilégie les économies d'énergie et les énergies nouvelles.

c)- Une politique de solidarité pour le désenclavement des îles éloignées par des mesures économiques et sociales appropriées : prix du coprah, FADIP, aide à l'habitat dispersé, relance des productions traditionnelles, encouragement des activités de pêche, aquacoles, agricoles, d'élevage, artisanales et touristiques, amélioration des liaisons interinsulaires, extension de la télévision et du téléphone.

d)- Une politique d'abaissement du coût de la vie et d'amélioration du pouvoir d'achat des plus défavorisés par la détaxation, l'uniformisation et la stabilisation des prix des produits dits de 1ère nécessité sur l'ensemble du Territoire.

e)- La mise en place d'une politique généreuse en faveur des personnes âgées et des handicapés.

f)- Une fiscalité incitative pour les entreprises favorisant l'emploi des jeunes et les investissements productifs.

g)- L'intensification de l'action menée en faveur de l'éducation primaire, secondaire, technique et de la formation professionnelle.

h)- Une politique administrative sérieuse : organisation des structures administratives, détermination rigoureuse des besoins budgétaires, océanisation des cadres en fonction des besoins, intégration progressive des contractuels, extension aux fonctionnaires locaux des avantages sociaux de leurs collègues métropolitains.

Les crédits de l'État ouverts dans la Loi de Finances seront attribués au Territoire sous la forme d'une «Dotation Globale **Budgétaire» en fonction des objectifs de développement du Territoire.**

Les parlementaires du Territoire joueront, à cet égard, un rôle actif de sensibilisation, de coordination et de proposition.

3°) **UN STATUT D'AUTONOMIE INTERNE AU SEIN DE LA RÉPUBLIQUE, DONC DE LARGE DÉCENTRALISATION,** qui donnera au Territoire non seulement un exécutif entièrement local et responsable mais aussi et surtout des compétences en matière économique et sociale relevant encore de PARIS et dans des domaines aussi importants que :

— **LE TOURISME** avec **«la libération** du ciel polynésien» qui entraînera, de facto, un développement hôtelier important.

— L'exploitation de nos **RESSOURCES OCÉANIQUES** en veillant à ne brader ni nos compétences ni nos richesses elles-mêmes.

— **LE COMMERCE EXTÉRIEUR** en définissant un meilleur régime de nos importations et exportations non seulement avec la C.E.E. mais surtout avec la Zone Pacifique, notre zone naturelle d'échanges.

— **LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGÈRS** en les décidant sur le Territoire jusqu'à concurrence d'un milliard de francs CFP.

— **LA POLITIQUE DU CRÉDIT** et le **CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION ET DES ÉTRANGERS** en faisant participer les autorités locales à l'application des mesures décidées par l'État pour le Territoire.

— **LE CODE DU TRAVAIL** qui sera de compétence territoriale et élaboré en plein accord avec les partenaires économiques et sociaux du Territoire.

— **LE STATUT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**, lequel pourra se saisir lui-même de tout sujet de sa compétence.

La mise en œuvre d'une telle politique exige des élus polynésiens dynamiques, compétents et conscients de leurs responsabilités.

VOTER POUR UN DÉPUTÉ AYANT CES QUALITÉS C'EST VOTER POUR UNE POLYNÉSIE SÛRE D'ÊTRE DÉFENDUE ET REPRÉSENTÉE PAR UN ÉLU QUI LUI DONNERA SATISFACTION ET FIERTÉ.

VOTEZ POUR GASTON FLOSSE

AVEC POUR SUPPLÉANT TUTAHA SALMON.

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Sciences Po / fonds CEVIPOF

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 21 JUIN 1981 2e CIRCONSCRIPTION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

TAHOERAA HUIRAATIRA



Gaston FLOSSE à la tribune de l'Assemblée Nationale

Chère Madame, cher Monsieur,

En mars 1978 vous m'avez accordé votre confiance en m'élisant dès le premier tour des élections législatives pour vous représenter à l'Assemblée Nationale au service de la France et de la Polynésie.

Je ne pense pas avoir déçu votre attente. Par une présence effective et active au Palais Bourbon j'ai participé pleinement, au sein de la Majorité Présidentielle, à l'activité parlementaire.

Dès 1978, j'ai été élu, puis chaque année réélu, à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, de même que chaque année j'ai été désigné Rapporteur Spécial du Budget des Territoires d'Outre-Mer. J'ai pu ainsi suivre de très près l'action du gouvernement en faveur de notre Territoire et agir au mieux de ses intérêts.

Dans cet esprit, je me suis efforcé, durant cette courte législature, d'orienter mes efforts dans trois directions importantes.

— Jai œuvré en faveur du développement de l'économie de notre Territoire et de chacun de ses archipels et en faveur d'une plus grande justice sociale. (Prime de l'État pour le coprah, couverture sociale des agriculteurs et des pêcheurs, F.A.D.I.P., Aide à l'investissement dans les T.O.M., Intervention auprès de nombreux ministères techniques, etc...).

— J'ai proposé l'extension au Territoire de grands textes de loi qui feront de notre Polynésie un Territoire moderne digne de la France. (Code de Procédure Pénale, Code Pénal, législation relative à l'enfance délinquante, etc...).

— J'ai déposé une proposition de loi tendant à doter le Territoire d'un statut d'autonomie interne prévoyant une véritable décentralisation institutionnelle et économique de la Polynésie garante de notre développement, de notre identité et de nos particularismes au sein de la République Française.

Je me propose, avec votre soutien, de poursuivre dans cette voie et je vous engage à vous rassembler autour de moi pour que triomphent à l'Assemblée Nationale les valeurs de liberté, d'Initiative et de Solidarité qui ont toujours été les miennes ainsi que les vôtres pour faire échec aux tenants d'une société socialo-communiste qui, par des mesures démagogiques et dangereuses risquent de compromettre l'acquis de 23 ans de stabilité politique et de progrès social.

Je vous demande aujourd'hui de me renouveler votre confiance pour une nouvelle législature placée sous le signe du développement harmonieux de la Polynésie Française et du salut de la France.

J'ai confiance en votre choix car vous savez que vous pouvez compter sur moi.

Bien cordialement

G. Flosse